

**Mairie de CARLIPA**  
**Conseil Municipal**

**Compte-rendu de la séance du 9 février 2022 – 20 heures**

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER – PENNAVAYRE- PISANI et DESPLAS - Mmes CARPENTIER - OLIVIER -PASIN - ROUQUET et ZÉNON

Absente excusée : Mme ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme ROUQUET

**EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DE LA FONTAINE/ DEMANDE DE SUBVENTION**

Rappel : 2 luminaires source Led sur mât seront installés et permettront l'éclairage de cette voie desservant de nouvelles habitations. Montant prévisionnel des travaux : 6 099,55 € HT.

Par délibération du 05 octobre 2021, le Comité Syndical du SYADEN a décidé que l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public et que des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la commune rappelant les engagements financiers sera signée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Une subvention maximum est sollicitée auprès du SYADEN.

**Annule et remplace la délibération du 20 octobre 2021.**

**INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR A LA SALLE POLYVALENTE/CHOIX DU PRESTATAIRE**

Rappel : une demande de subvention a été effectuée dans le cadre du plan de relance. Il convient désormais de choisir le prestataire.

2 devis sont présentés :

- SERCLIM : 37 393,55 € TTC + 1 316,40 € TTC de contrat entretien annuel

- Cathare Energies : 35 990,00 € TTC + 477,60 € TTC de contrat entretien annuel

La commission des travaux et des finances a retenu la société SERCLIM.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et valide la proposition de la société SERCLIM.

M. Serrano et Mme Pasin n'ont pas pris part à la délibération.

Le contrat de maintenance d'un an est établi du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et renouvelable.

**OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2022**

Dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2022 et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

**TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

En 2020, le conseil municipal avait voté un taux maximum d'indemnités au Maire.

M. le Maire informe qu'en tant que vice-président de la CCPLM, il perçoit une indemnité. Le montant cumulé des 2 indemnités dépasse la moitié du plafond urssaf, ce qui induit un assujettissement aux cotisations urssaf. Il propose éventuellement une diminution de son taux d'indemnités afin d'éviter cet assujettissement et le paiement par la commune d'une cotisation annuelle d'environ 3400 €.

Le conseil municipal décide de maintenir le taux maximum de 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**GOUDRONNAGE**

Il convient de refaire le revêtement en bicouche de plusieurs voiries :

-rue des fariniers pour 145 m<sup>2</sup>

-trottoir devant la résidence des tournesols pour 12 m<sup>2</sup> et 5 ml de bordure de caniveaux

-rue du pignier pour 260 m<sup>2</sup>

Les devis de l'entreprise Jean Lefebvre (établissement Rescanières) respectivement de 5025.86 € TTC, de 1023.36 € TTC et de 7 155.14 € TTC pour un total de 13 204.36 € TTC sont validés.

### **REFECTION DU TOIT DE L'ECOLE**

Pour limiter le problème de condensation et arrêter l'infiltration d'eau, il convient de remplacer les tuiles par des tuiles canal, de nettoyer et d'effectuer l'étanchéité du toit.

Le devis de l'entreprise SIBRA qui s'élève à 4 017.20 € TTC est validé.

### **SOUSCRIPTION OFFRE PANNEAU POCKET**

Dans le cadre du plan de sauvegarde communal, l'offre panneau pocket permet l'accès aux alertes communales par le chargement d'une application sur le smartphone. Cette offre permet également de communiquer toutes informations aux habitants.

Le conseil municipal décide de souscrire l'offre panneau pocket d'un montant de 180 € TTC pour un an d'abonnement dans un premier temps.

### **COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET DIFFÉRENTES INSTITUTIONS EXTRACOMMUNALES**

Le maire liste les participations. Intervention et compte-rendu des délégués.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Pennavayre fait un point sur les travaux :

Fauchage et débroussaillage

Pré-réception des travaux effacement basse tension

Branchement de l'antenne

Logement ancienne boulangerie (Pose des parois de douche, remplacement de la VMC, pose de 4 portes de placards)

Ancienne boulangerie : nettoyage par l'entreprise Tip top suite au démontage du four

Logement au-dessus de la mairie : remplacement du cumulus

Cimetière : pose de 7 regards supplémentaires sur les caniveaux et nettoyage

- M. Desplas pense qu'il serait opportun d'installer un distributeur de pains devant l'ancienne boulangerie et a pris contact avec la société Le distrib. Plusieurs financements sont possibles. Le conseil municipal est favorable à cette implantation. Le sujet sera revu ultérieurement.

- M. le Maire fait part d'un éboulement d'une partie du mur de soutènement et du chemin rural le long du lamy au lieu-dit Pacarand. Le syndicat du Fresquel en a été averti et doit fournir un compte rendu d'intervention.

-M. le Maire informe qu'une enquête publique concernant la régularisation et l'extension d'une unité d'embouteillage de vin à Raissac sur Lamy est ouverte du 17 février au 22 mars 2022. L'épandage concerne les eaux de rinçage des bouteilles ; aussi les enjeux environnementaux sont mineurs.

- Séance levée à 22 h 30 -

Vu pour être affiché le 15 février 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.



Le Maire,  
Serge SERRANO